

---

## **PROCÈS-VERBAL** **de l'assemblée générale du mercredi 22 février 2013 à 10h00,** **Mycorama (Evologia), Cernier**

---

<b>Le Président</b>	M. Jean-Marc Fallet
<b>Participants</b>	73 membres selon liste
<b>Invités</b>	Mmes Dougoud Sandra (PIOCH), Meyrat Marie-Anne (OFAG), MM. Demierre Jacques (IP-Suisse), Gobat Pierre-François (SCAV), Guyot Pierre-Ivan (SAGR), Jacot Philippe (CNAV), Weber Jean- Marc (SFFN) et Wuergler Félix (SAGR).
<b>Excusés</b>	9 invités et 19 membres selon liste
<b>Le gérant</b>	M. P. Vaudroz (procès-verbal)

---

### **Ordre du jour**

1. Salutations
  2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 07 mars 2012
  3. Rapport du président
  4. Rapport du gérant
  5. Finances:
    - 5.1. Présentation des comptes 2012
    - 5.2. Rapport des vérificateurs
    - 5.3. Acceptation des comptes 2012
    - 5.4. Présentation et vote du budget 2013
  6. Élections et nominations:
    - 6.1. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant
  7. Divers
  8. Conférence: "**Application des nouvelles normes OPAn dès le 1<sup>er</sup> septembre 2013**"  
par le **Dr Pierre-François Gobat**, Chef du Service de la Consommation et des Affaires  
vétérinaires (SCAV) et Vétérinaire cantonal
-

---

## 1. Salutations

Le président ouvre la séance en saluant et remerciant les invités et les membres présents et mentionnant les invités excusés.

### **Deux scrutateurs sont nommés: MM. Romane Botteron et Jean-Daniel Kipfer.**

Le président propose une modification de l'ordre du jour, en y ajoutant un point intitulé "Modification des statuts", avant le point "Divers". L'assemblée approuve cette modification à l'unanimité. L'ordre du jour est ainsi modifié:

1. Salutations
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 07 mars 2012
3. Rapport du président
4. Rapport du gérant
5. Finances
6. Élections et nominations
7. Modification des statuts
8. Divers
9. Conférence

## 2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 07 mars 2012

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

## 3. Rapport du président

Le Président évoque le développement de l'ANAPI durant ces dernières années. Il prévoit aussi de nombreux changements dus à la nouvelle politique agricole 2014-2017: nouveaux mandats de contrôles et aussi nouvelle manière de les effectuer, avec notamment l'arrivée de l'informatique au niveau du contrôleur. Il relate la création de la FOCAA (Fédérations des Organisations de Contrôles Agricoles et Alimentaires) en août 2012 (dont il a pris la présidence). Cette nouvelle structure a permis de maintenir l'accréditation des organismes de contrôle romands et tessinois. Il relate les quatre comités de l'ANAPI et évoque le partenariat avec la CNAV pour la campagne de lutte contre les déchets dans la campagne. Toujours en partenariat, les festivités conjointes des 20 ans de notre association et les 125 ans de la CNAV lors de "Fête la Terre" au mois d'août. Il termine en remerciant vivement tous les acteurs de l'ANAPI pour leur travail: les contrôleurs, les préposés, le secrétariat et le gérant. Il remercie particulièrement le travail parfait effectué durant 8 ans par Mme Evodie Zanon qui a récemment donné sa démission.

#### 4. Rapport du gérant

Le gérant évoque l'année 2012 écoulée. Au niveau du personnel, les démissions du préposé M. Willy Gerber et des contrôleurs Heinz Strahm et Jacques-André Cruchaud (effective au 31.03.13). Ils seront remplacés par l'engagement de Patrick Pellaton (La Côte-aux-Fées) qui officie à la fois en tant que préposé et contrôleur.

Concernant les statistiques de contrôles et les cas de non-conformité, le gérant présente le tableau suivant:

<b>Statistiques de contrôles</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
Nbr exploitations inscrites PER	735 (97%)	702 (96%)
Nbr contrôles PER sur le terrain	205 (28%)	283 (40%)
Nbr contrôles OPPr	205	275
Nbr contrôles Données de structures (PER + Bio)	134	159
Exploitations en CC	56	59
Sanctions financières	11	11
Nbr exploitations inscrites SST/SRPA	624 (98%)	615 (99%)
Nbr de catégories inscrites	3560 (96%)	3580 (101%)
Nbr expl. SST/SRPA contrôlées	397 (63%)	266 (43%)
Exploitations en CC	53 (13%)	23 (9%)
Sanctions financières	36	20
Nbr de contrôles OPAn	373	157
IP-Suisse céréales	25	29
IP-Suisse viande	85	118
IP-Suisse exigences de base	107	116
IP-Suisse Biodiversité	15	17
IP-Suisse Lait des prés	72	0

AQ-Viande suisse	111	106
Suisse-Garantie	67	15
Autres (IGP/FM/62a)	15	20

Il présente la nouvelle FOCAA (Fédérations des Organisations de Contrôles Agricoles et Alimentaires) qui a repris le rôle de l'OIC en tant qu'organisme accréditateur. En 2012, suite au changement juridique de l'OIC (Sàrl), les OCC (organismes de contrôle) rattachés à cette institution ont décidé de voler de leurs propres ailes en créant la FOCAA. Désormais, ils sont responsables de leur accréditation. Le gérant présente les statuts de la FOCAA, notamment ses buts, son fonctionnement, son organisation et ses organes décisionnels. Il montre aussi l'organigramme.

Il conclut en remerciant les contrôleurs et les préposés et en les félicitant de s'acquitter de leur difficile tâche. Il remercie également vivement les différents Services de l'État de Neuchâtel (SAGR, SCAV, SENE) pour leur précieuse collaboration et leur soutien financier.

## **5. Finances**

### **5.1. Présentation des comptes 2012**

Le gérant présente les comptes 2012. Ceux-ci se bouclent avec un solde nul, soit ni bénéficière, ni déficit. Le gérant précise que le comité a décidé de prélever Fr. 2'634.45 des fonds de réserve pour équilibrer les comptes.

Le bilan au 31.12.2011 montre une fortune s'élevant à Fr. 120'517.45 et des fonds de réserve de Fr. 79'827.05.

### **5.2. Rapport des vérificateurs**

C'est M. Dominique Mosset de La Chaux-de-Fonds (vérificateur) qui lit le rapport. Celui-ci relève que les comptes 2012 ont été vérifiés le 15 février 2013 en présence du gérant et de la comptable. Il précise que les comptes ont été bien tenus et propose à l'assemblée qu'ils soient acceptés tels que présentés.

### **5.3. Acceptation des comptes 2012**

**Les comptes 2012 sont acceptés à la majorité.**

### **5.4. Présentation et vote du budget 2013**

Le gérant présente le budget 2013. Celui-ci montre un bénéfice de Fr. 500.-.

---

**Le budget 2013 tel que présenté est accepté à l'unanimité.**

## **6. Élection et nomination**

### **6.1. Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant**

M. Dominique Mosset est sortant et M. Claude-Alain Dreyer, vérificateur-suppléant, devient titulaire. Un nouveau vérificateur-suppléant doit être nommé. Celui-ci doit provenir du district du Val-de-Ruz, afin de respecter le tournus des districts. L'assemblée propose la personne de M. Johnny Ruchti d'Engollon. Aucune autre candidature n'étant proposée, M. Ruchti est élu comme vérificateur-suppléant.

**La commission de vérification 2013 est constituée des personnes suivantes:**

**MM. Frédéric Humbert-Droz, Jean-Michel Jeannet et Claude-Alain Dreyer, vérificateurs et MM. Patrick Porret et Johnny Ruchti, vérificateurs-suppléants.**

## **7. Modification des statuts**

Le gérant présente la proposition de modification des statuts adoptée par le comité. Il s'agit d'ajouter un point e) à l'article 20, du chap. V "**Financement**":

*"L'ANAPI se réserve le droit de facturer des coûts supplémentaires aux exploitations devant être contrôlées plus souvent que la fréquence usuelle (cf OCCEA), notamment à cause de non conformités régulières."*

**La modification de statut est acceptée à l'unanimité.**

## **8. Divers**

Quelques invités prennent la parole, notamment le nouveau Chef du Service de l'Agriculture (SAGR), Pierre-Ivan Guyot. Il profite de l'assemblée pour se présenter et faire part de ses premières impressions à la tête de l'agriculture neuchâteloise. Il voit l'avenir avec enthousiasme et optimisme, ceci malgré la nouvelle politique agricole et tous les changements qu'elle apporte. Enfin, il promet de défendre le budget de l'agriculture et de tout entreprendre pour conserver les crédits y relatifs.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la partie statutaire et donne la parole à l'orateur.

## **9. Conférence**

M. le Dr Pierre-François Gobat, vétérinaire cantonal, présente les modifications de l'OPAn qui interviendront dès le 1<sup>er</sup> septembre 2013, soit à la fin de la période transitoire de cinq ans. Il explique également la mise en place d'une commission chargée de proposer des solutions acceptables pour régler les cas les plus difficiles. Celle-ci est

---

présidée par la vétérinaire-adjointe, Mme Corinne Bourquin, et composée de deux autres personnes du SCAV, de deux personnes du SAGR, de deux membres de la CNAV et du gérant de l'ANAPI.

Il mentionne ensuite la formation d' "Assistant Officiel (AO)", qui sera obligatoire dès 2015 pour toute personne effectuant des contrôles dans le cadre de l'OPAn et de l'OPPr. De ce fait, l'ANAPI devra avoir du personnel ayant suivi cette formation de trente jours pour continuer à honorer le mandat confié par le SCAV pour les dits contrôles.

Il répond ensuite à un grand nombre de questions posées par un large public fort intéressé de l'avenir de leur exploitation.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 12 h 15.

Les débats sont suivis d'un apéritif et d'une fondue offerte par l'ANAPI à l'occasion de son 20<sup>ème</sup> anniversaire.

Cernier, le 07 octobre 2013

Le gérant : Patrick Vaudroz